

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

50^e RALLYE REGIONAL RONDE DE LA DURANCE

26 & 27 SEPTEMBRE 2026

PROGRAMME & HORAIRES

Dès visa obtenu		Parution du règlement & ouverture des engagements	www.asard.fr
Lundi 14 Septembre 2026	Minuit	Clôture des engagements	www.asard.fr
Vendredi 19 Septembre 2026	20h00	Parution de la liste des engagés	www.asard.fr
Dimanche 20 Septembre 2026		Distribution du roadbook –	ASARD
	09h00 – 16h00	Vérifications administratives préliminaires	12 place de la république LA ROQUE D'ANTHERON
	09h00 – 18h00	Reconnaitances autorisées	
Vendredi 25 Septembre 2026		Distribution du roadbook –	ASARD
	09h00 – 13h00	Vérifications administratives préliminaires	12 place de la république LA ROQUE D'ANTHERON
Samedi 26 Septembre 2026		Vérifications administratives complémentaires	Centre Culturel & Sportif Marcel Pagnol LA ROQUE D'ANTHERON Garage BPA
	07h00 – 11h00		
	07h15 – 11h15	Vérifications techniques	14 bd de la paix LA ROQUE D'ANTHERON
	10h45	Mise en place du parc de départ Première réunion du collège des commissaires sportifs	Centre Culturel & Sportif Marcel Pagnol LA ROQUE D'ANTHERON
	12h30	Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ	Centre Culturel & Sportif Marcel Pagnol LA ROQUE D'ANTHERON
	13h00	Départ de la 1 ^{ère} étape	CCS Marcel Pagnol
	18h09	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	LA ROQUE D'ANTHERON
	20h30	Publication du classement partiel à l'issue de la première étape et de l'ordre de départ de la 2 ^e étape	Centre Culturel & Sportif Marcel Pagnol LA ROQUE D'ANTHERON
Dimanche 27 Septembre 2026	09h00	Départ de la 2 ^e étape	CCS Marcel Pagnol
	14h19	Arrivée finale et remise des prix	LA ROQUE D'ANTHERON Garage BPA
		Vérifications finales	14 bd de la paix LA ROQUE D'ANTHERON
		Publication des résultats du rallye	CCS Marcel Pagnol LA ROQUE D'ANTHERON

LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES

Vérifications administratives	Centre Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	43°42'50.6"N 5°18'30.8"E
Vérifications techniques	Garage BPA 14 boulevard de la paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	43°42'53.5"N 5°19'20.6"E
Parking Remorque	Parking des Iscles Route de l'ancien plan d'eau 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	43°43'34.1"N 5°19'23.0"E
PC Course, Chronométrage, Tableau d'affichage officiel, Parc fermé, Permanence de l'ASA pendant le rallye, Parc de départ et Podium,	Centre Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	43°42'50.6"N 5°18'30.8"E
Parc d'Assistance	ZA LA BERTOIRE 13410 LAMBESC	43°38'53.7"N 5°15'34.1"E
Parc de Regroupement	PARKING DES ETATS GENERAUX 13410 LAMBESC	43°39'19.0"N 5°15'47.7"E
Permanence de l'organisation avant et après rallye	ASA ROQUE & DURANCE 12 place de la république 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	43°42'53.1"N 5°18'40.4"E

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, les 26 et 27 septembre 2026, un rallye automobile régional dénommé 50^{ème} Rallye Régional « Rondede la Durance ». **Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Provence Alpes Côte d'Azur sous le n° VISA 46 et sous le permis d'organiser n° 502 en date du 22.06.2026.**

Comité d'Organisation

Président : MARTIN Baptiste

Les membres de l'ASA Roque et Durance.

Les Mairies de la Roque d'Anthéron, St Estève, Rognes, Lambesc et Charleval.

Secrétariat et permanence du rallye : **A.S.A.R.D.**

Andrée TAPIAU

Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Tel: 04.42.50.44.36

info@asard.com - Site : www.asard.fr

Toutes les informations « Heures de convocation » et « Liste des engagés » paraîtront sur le site www.asard.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

A.S.A.R.D.

Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Tel: 04.42.50.44.36

info@asard.com - Site : www.asard.fr

représenté par : Baptiste MARTIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Délégué de la Ligue chargé des RTS		Mme. Annick PECOUT	154215
	Président	M. Jean-Paul POCHON	1795
Commissaires sportifs	Collège	Mme Marie-Christine RICHARD	49602
		M. Jacques GAUTHIER	35196
Directeur de course		M. Gérard GHIGO	1967
Directeurs de course adjoints		Mme Sylvie SCHMIT	36488
		M. Robert RICHARD	44762
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	ES 1/3/6/8	M. Sunny ZGAJNAR	213098
	ES 2/4/5/7	M. Jean-Claude TESSEIRE	?
Adjoint à la direction de course chargé du BBR		M. Baptiste MARTIN	207878
		M. Clair SCHMIT	9199
Médecin Chef		Dr Jean-Louis BARRA	
	Responsable	M. Bertrand FRANCOU	4010
Commissaires Techniques		M. Christophe BIAGIONI	169294
		M. Loys BORDERON	183288
		M. Philippe BLANC	38131
		M. Jean-Pierre FORESTELLO	11620
Chargées des relations avec les concurrents		Mme Isabelle FORESTELLO	138486
		M. Jérôme ARCUCCI	53865
Chargée des commissaires		Mme Marie-Odile VINCENSINI	9656
Chargé du matériel		M. Claude LAUNAY	1357
Chargée de la communication et de la presse		Mme Monique ROUSTAN	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France des Rallyes 2027 coefficient 2 et les challenges rallyes de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur 2026.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés de leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires sur le site www.asard.fr. Elles auront lieu le 26 septembre 2026 de 7h00 à 11h00 au complexe culturel et sportif Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron.

Les vérifications administratives préliminaires, la distribution des numéros et des publicités obligatoires à apposer sur les véhicules engagés, la distribution des road-book auront lieu le 20 et le 25 septembre 2026 de 9h00 à 13h00 au siège de l'ASARD : 12 place de la république 13640 LA ROQUE D'ANTHERON.

Les vérifications techniques auront lieu le 26 septembre 2026 de 7H15 à 11H15 au garage BPA situé 14 boulevard de la paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Les vérifications finales seront effectuées au garage BPA situé 14 boulevard de la paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 50^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance » doit envoyer par voie postale la demande d'engagement et joindre les pièces justificatives, avant le 14 septembre 2026 minuit au plus tard à l'adresse indiquée sur le bulletin d'engagement. (Cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est limité à 100 voitures.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- | | |
|--|-------|
| • avec la publicité facultative de l'organisateur : | 360 € |
| • sans la publicité facultative de l'organisateur : | 720 € |
| • pour les équipages dont un pilote est licencié à l'ASARD : | 345 € |
| • pour les équipages 100% licenciés à l'ASARD : | 330 € |

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront mis à l'encaissement à la date de clôture des engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1 – VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4.3P – ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée seulement dans la zone définie située : ZA La Bertoire 13410 LAMBESC
Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées sur le site www.asard.fr

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » totalise un parcours de 250,64 km. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,68 km. Les épreuves spéciales sont :

Epreuves 1-3	La Roque - Lambesc	4 km 200
Epreuves 2-4	Lambesc - Charleval	5 km 500
Epreuves 5-7	Charleval - Lambesc	5 km 780
Epreuves 6-8	St Esteve - Rognes	3 km 860

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués. Les reconnaissances auront lieu le 20 septembre 2026 et le 25 septembre 2026 de 9H00 à 18H00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les primes de résultats ne sont pas cumulables. Sont considérés comme arrivants tous les concurrents présents sur le classement final officiel à l'arrivée du rallye. Les primes de résultats seront versées par virement bancaire.

	GENERAL	CLASSE			FEMININ
		1 à 3 arrivants	4 à 7 arrivants	8 arrivants et +	+ 2 arrivantes
1 ^{er}	400.00€	200.00€	250.00€	300.00€	150.00€
2 ^{ème}	350.00€		150.00€	200.00€	
3 ^{ème}	300.00€			100.00€	

Des coupes seront remises à tous les équipages au podium scratch.

Note : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 27/09/2026 à la Roque d'Anthéron.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A